

France Télécom EGT Frais 2006

Le Vendredi 17 février 2006, La direction a convoqué les Organisations Syndicales à une réunion de négociation annuelle dont l'ordre du jour était:

"Projet d'accord sur le barème de remboursement des frais pour 2006"

La C.F.T.C. a réagi à ce projet par les 5 points suivants:

1. Il ne s'agit pas d'un projet d'accord sur le barème de remboursement des frais pour 2006 de la Direction d'EGT mais une copie des mesures appliquées aujourd'hui à FT SA. La C.F.T.C. vous rappelle que nous n'avons ni les mêmes métiers ni les mêmes secteurs que FT SA.
2. Le montant de remboursement du km est de 0.19 € alors que le prix de revient au km d'un véhicule 5 CV (Mégane Diesel) est de 0.50 € (données Auto Journal).
3. Les salariés devront donc vous donner de l'argent pour aller travailler.
4. La négociation, puisque vous n'êtes pas en mesure de prendre des décisions au sujet de cet accord (mesures déjà appliquées par FT SA) se réduit à néant.
5. La Direction a pris une décision unilatérale. La C.F.T.C. n'a jamais demandé que soit augmenté le montant du Ticket Repas. La C.F.T.C. a demandé que soit appliqué l'article 5 de l'accord en vigueur et la législation soit une augmentation de la participation de la Direction de 0.09€ (4€89 au lieu de 4€80).

LA C.F.T.C ne signe pas un barème de remboursement des frais déjà appliqué unilatéralement par FT SA

La Direction de France Télécom EGT ayant dénoncé l'accord de 2005 et n'ayant pas d'accord à proposer pour 2006, l'accord 2005 s'applique pendant encore 14 mois.

La C.F.T.C. veillera que celui-ci soit appliqué ainsi que la législation en vigueur.

La C.F.T.C. reste ouverte à toute négociation, à condition que le projet proposé soit négociable

CFTC

vous défendre comme Personne